

Séance du 04 juin 2018

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
9	14
<u>Date de la convocation :</u> 29 mai 2018	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 29 mai 2018	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 05 juin 2018	

L'an deux mil dix-huit, le quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Emmanuelle LAURENT, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX

MM. Claude BOISDRON, Sébastien COLMAN, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU,

Excusés : Pierre-Alexandre BRODSKY (pouvoir à Christian SOUCHU), Sébastien TOQUARD (pouvoir à Pierre NION)

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Le compte rendu du Conseil municipal du 09 avril 2018 a été adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à rajouter un cinquième point à l'ordre du jour.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

Comité développement économique : Est annoncée la rencontre avec les entreprises de Benais et Restigné le mercredi 13 juin à 19h30 à Restigné.

Comité tourisme : Le travail d'harmonisation et de renouvellement de la signalétique locale (panneaux d'informations communales) se poursuit. La Communauté de Communes prendra à sa charge les mâts et la commune financera les lames (27 lames à prévoir à 55€ht l'unité).

Délégations syndicales :

SMIPE : Monsieur BOUCHER, Président, et la directrice des services ont été reçus en mairie la semaine dernière afin d'évoquer les possibilités d'extensions de la déchetterie.

Commissions municipales :

Commission bâtiment : Les travaux de rénovation de l'ancien bureau de poste ont démarré aujourd'hui. Fin juin, la devise de la République sera peinte sur le mur Nord de la Salle du Conseil municipal.

Commission affaires scolaires : Madame Emeline GARIDEAU sera la nouvelle directrice de l'école de Benais à la rentrée de septembre en remplacement de Madame Anne CHAUMENY qui prend sa retraite. Ce matin, les services départementaux de l'Education Nationale nous ont informés que le dossier déposé par notre commune dans le cadre du projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) avait été retenu. Les commandes ont donc pu être lancées afin que les travaux soient terminés pour la rentrée de septembre.

Commission associations : La brocante du comité des fêtes a eu lieu le 03 juin, avec un peu moins d'exposants cette année.

L'association « Le Petit Café » qui a participé à cette brocante, organise fin juin une vente d'abricots afin de financer le lancement de son activité.

Est annoncé par le comité départemental jeunesse et sports, une remise de médaille à Monsieur Albert RENARD par le pour son implication au sein du club de Tennis de table.

Commission fêtes et cérémonies : La commission a travaillé sur l'organisation des festivités pour le 13 juillet. Il a été décidé, en concertation avec les Sapeurs-pompiers, de réunir les évènements précédemment organisés les 13 juillet (feu d'artifice et bal) et 14 juillet (cérémonie officielle et revue des sapeurs-pompiers) au sein d'un même temps, le 13 juillet à partir de 19h au stade municipal.

L'information sera communiquée à la Nouvelle République, sur le site internet de la commune et une page Facebook sera créée.

Commission information/communication : Préparation du bulletin municipal : Tous les articles sont arrivés et la maquette a été choisie. Les corrections devront être faites rapidement afin que le bulletin soit distribué dans les boîtes aux lettres avant le 14 juillet.

Commission viticulture : Réunion le 12 juin à 20h30 dans la salle du Conseil avec les viticulteurs du village.

Comité consultatif action sociale : Le goûter des anciens est organisé ce jeudi à 15h30. 37 personnes se sont inscrites. Une classe sera présente (l'autre classe étant en sortie). Les élèves animeront de leurs chants et de poésie cet après-midi festif. Gâteaux, fraises et bonbons ont été commandés.

Commission musique : L'Harmonie Benais-La Chapelle sur Loire a participé hier au Concours National d'Harmonie organisé cette année à Saint Pierre des Corps et a remporté un 1^{er} prix en première division. Madame le Maire et l'ensemble du Conseil adressent leurs félicitations aux musiciens de l'Harmonie et à leur chef.

Fête de la musique : Le 15 juin prochain, l'Harmonie organise un concert à Benais avec la participation du Brass Band du Conservatoire de Tours.

Une réunion de la commission sera organisée dès la fin de l'année scolaire pour présenter le bilan de l'année et préparer la rentrée prochaine.

Commission voirie, forêt : La société de chasse a réalisé les travaux de rénovation des chemins forestiers, conformément à la convention passée avec la commune.

Les dégâts causés par les violents orages du 26 mai dernier (chutes d'arbres au stade, sur l'ancienne ligne de chemin de fer..., dégâts sur les toitures de l'église et l'abri de train) ont pu être réparés dans la semaine. A la Petite gare, des poteaux téléphoniques ont été cassés et la ligne coupée. Cette dernière a rapidement été réparée par Orange, mais les poteaux ne sont pas encore changés. Cela nécessite donc que la rue reste barrée. L'ensemble de la remise en état du village a beaucoup mobilisé les agents, retardant la réalisation des travaux d'enrobé et de fauchage.

01 : D2018-23 : **TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 27,

Madame le Maire informe que la consultation pour les travaux de ravalement de façade du bâtiment communal (cantine, local phyto, salle du Conseil et logements municipaux) a fait l'objet d'une publication le 10 avril 2018 avec une remise des offres fixée au 07 mai 2018.

Les trois offres reçues ont été analysées par la commission et ce travail a été présenté en séance.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de la consultation, le Conseil municipal propose d'attribuer le marché à l'entreprise JAILLAIS pour un montant de 37 759.25 Euros Hors taxes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ATTRIBUE le marché à l'entreprise JAILLAIS dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché en question,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener ce dossier à bien.

02 : D2018-24 : **CONVENTION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA SAFER POUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le rendez-vous pris avec la SAFER du Centre le mois dernier et les différentes prestations proposées notamment la cartographie des parcelles, chemins et voies communales.

Madame le Maire informe le Conseil qu'avant de signer le devis, il convient de valider en Conseil municipal la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières proposée par la SAFER du Centre qui a été présentée en séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières proposée par la SAFER, présente en annexe de la délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

03 : D2018-25 : **DROIT DE PREFERENCE SUR PARCELLE C 778**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L331-24 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.* »

Vu le courrier reçu le 24 mai 2018, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section C numéro 778.

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENONCE A EXERCER son droit de préférence sur la parcelle cadastrée Section C Numéro 778.

04 : D2018-26 : **MOTION DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**
Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier du 25 mai dernier transmis par le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne informant la commune de la motion votée par le comité de bassin le 26 avril 2018 et qui :

✓ Considère :

a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau

b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux

c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin

e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin

f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau

g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an)

h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)

i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros

j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

✓ Prend acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin

- ✓ Souligne la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11e programme pluriannuel d'intervention

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADHERE à la motion votée le 26 avril 2018 par le Comité de bassin Loire Bretagne dans ces constats et propositions,

EN INFORMERA le Premier ministre et le Ministre de la transition écologique et solidaire.

05 : D2018-27 : **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1 – PROGRAMME ACCESSIBILITE 2018 + ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Madame le Maire expose au Conseil municipal l'erreur matérielle omettant au BP 2018 une partie du programme d'accessibilité prévu cette année ainsi que la nécessaire acquisition d'un vidéoprojecteur,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Opérat° 280 / Article 21311 Ravalement façade mairie	4 250.00€	/	/	/
Opérat° 281 / Article 2135 – Accessibilité – programme 2018	/	3 200.00 €	/	/
Opérat° 293 / Article 2183 – Acquisition vidéoprojecteur	/	1 050.00 €	/	/
TOTAL :	4 250.00€	4 250.00 €	/	/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la présente modification du budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements : L'ADMR ainsi que l'association Com'Image remercient le Conseil municipal pour les subventions qui leur ont été attribuées.

Invitations : Madame le Maire a informé le Conseil des différentes invitations reçues.

Agenda :

Fête de la musique le 15 juin

Fête de l'école le 16 juin

Assemblée Générale de l'ASSAD dans la salle des fêtes de Benais le 19 juin

Départ en retraite de Georges CHEGUT, professeur de batterie depuis 22 ans et demi, le 09 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00. Le prochain Conseil aura lieu le 02 juillet 2018 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
		Excusé <i>(pouvoir à Christian SOUCHU)</i>	Absent	Excusée <i>(pouvoir à Françoise DEZE)</i>
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé <i>(pouvoir à Pierre NION)</i>	